

35 - Les Deux Scènes, Scène Nationale de Besançon - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - La Rodia - Subventions d'équipement 2015

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle au travers d'établissements publics et d'organismes privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

Le soutien apporté par la collectivité porte à la fois sur le fonctionnement de ces structures mais également sur le renouvellement de leurs équipements scéniques.

Afin de répondre au plus près aux besoins de ces équipements agissant dans le domaine du spectacle vivant, le Conseil Municipal du 2 décembre 2013 a approuvé le principe du versement d'une subvention annuelle d'équipement dont le montant ne serait plus fixé dans les conventions d'objectifs et de moyens établies avec chaque structure mais déterminé chaque année en fonction d'un programme prévisionnel d'équipement présenté à la collectivité.

L'EPCC des Deux scènes (Scène Nationale), le Centre Dramatique National, la Régie Autonome Personnalisée La Rodia ont ainsi déposé des programmes d'équipement pour 2015.

Au regard des programmes d'équipements proposés, il est proposé d'allouer des subventions d'équipement 2015 pour les montants suivants :

- EPCC les Deux Scènes, Scène Nationale de Besançon : 55 000 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313.204181.0012015/10031.

- SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté : 70 000 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313.20421.00509 / 10031, qu'il conviendra d'abonder lors de la Décision Modificative n° 1 par un mouvement de crédits de 22 360 € en provenance de la ligne 21.321.2135.00509/33000.

- Régie Autonome Personnalisée La Rodia : 40 000 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.314.2041641.0010012 CS 10031.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement des subventions d'équipements indiquées ci-dessus,
- autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce dossier est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour les Deux Scènes, n'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN et Mme FAIVRE-PETITJEAN.

Pour la Rodia, n'ont pas pris part au vote : Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE.

Récépissé préfectoral du 19 mai 2015.